est? Qu'on ne vienne pas me dire à présent que nous sommes un peuple libre!

L'Hon. M. CAMPBELL. - Mais vous

pouves accepter ou rejeter la mesure.

L'Hon. M. SEYMOUR. — C'est bien; mais il faut l'accepter telle qu'on nous la présente; toute l'influence du gouvernement sera employée à la faire passer et elle passera, je le crains, sans que le peuple ait droit de souffler mot. On nous dit que telle est la coutume anglaise, qui ne permet pas même la passation d'une courte loi pour autoriser le peuple à voter en pareil cas ;... une chose certaine c'est que la constitution qu'on nous propose n'est pas anglaise. (Ecoutes !) Je supplie les hons. membres de ne pas adopter cette mesure sens différer un peu, et sans avoir l'expression de l'opinion publique. Les populations qui devront être gouvernées pendant un long avenir par cette constitution ont droit d'être consultées en ce moment, et pour le bien-être et la prospérité j'espère qu'on ne les privers pas de ce droit impres-

criptible. (Ecouter!)

L'Hon. M. BENNETT.-Hons. messieurs: -Après ces nombreux et habiles discours que nous avons entendue sur oe sujet, il est peutêtre présomptueux de ma part de preudre parole, (cris de : parlez! parlez!) mais je ne saurais consentir à donner un vote ailencieux; je croirais manquer à ceux qui m'ont envoyé ici en ne faisant pas quelques remarques sur cette question importante. (Ecoutez! écoutez!) Je pense que les hons. messieurs sont avec moi d'accord pour dire que ce projet est un des plus importants, le plus important qui ait encore été soumis à la législature du Canada. (Ecoutes ! écoutes !) Nous sommes à la veille d'être témoins d'un grand changement dans la constitution du pays, du plus grand qui ait été vu depuis l'union des provinces; et je puis bien dire que ce changement ou tout autre est impérieusement demandé, ou s'il fallait que l'état des choses actuel se continuât, il serait difficile, sinon impossible, de faire fonctionner le gouvernement comme il a fonctionné depuis trois ou quatre ans. (Ecoutes ! écoutes !) L'hon. premier ministre a dit que nous étions dans un état de transition, et je suis sûr que si quelque remède n'eût pas été proposé, nous serions tombés dans l'anarchie, à en juger par l'esprit de mécontentement que manifestait le pays. (Ecoutez!) Je ne suis pas porté à croire, comme semblent l'être quelques hons, messieurs, qu'uvec la confédération nous tomberons dans une espèce d'age

d'or, que nous n'aurons plus de orises ni d'agitations politiques, mais je pense que nous nous trouverons à peu près comme auparavant à l'égard des partis, c'est-à-dire que l'un sera du gouvernement et l'autre de l'opposition,—état de choses à désirer sous un gouvernement constitutionnel. Je suis en faveur d'une opposition tant qu'elle n'est pas factieuse. (Ecoutez l écoutez l) Avec la différence qui existe entre les lois, la langue et les institutions des diverses provinces, il est claire qu'une union législative serait impossible. Le principe de la double majorité comme remède à nos difficultés a fait ses preuves d'inefficacité; la représentation d'après le nombre, qui eut contenté le Haut-Canada, a toujours été refusée avec persistance par le Bas, si bien que je ne vois pas que nous puissions nous jeter sur autre chose que la confédération des provinces. (Ecoutez! écoutez!) Je désire attirer l'attention sur la position particulière faite aux membres élus de cette chambre par la question actuelle. On a dit que s'ils votaient pour les résolutions ils se feraient eux-mêmes conseillers à vie; que leurs commettants ne pouvaient vouloir cela lorsqu'ils furent députés par eux, et que ce serait ôter au peuple une de ses franchises que cette chambre n'a pas le pouvoir de lui enlever. Eh bien! quant à moi, je puis déclarer n'avoir jamais entendu faire ces ojections par les électeurs de la divison que j'ai l'hanneur de représenter. Tout ce que j'ai appris, c'est que l'on voulait que l'adoption de cette mesure fut retardée, et je maintiens que ce retard ne saurait lui être fatal. (Ecoutez ! écoutez !) Nous l'avons déjà retardée de plusieurs semaines; au Nouveau-Brunswick, elle a été remise après les élections générales, et quelqu'un peut-il me démontrer qu'elle courra quelque danger si on la remet encore pendant quelque temps? Assurément que si cette mesure est bonne aujourd'hui, elle le sera autant dans une année. (Ecoutez! écoutez!) Les résolutions out été élaborées par des hommes habiles et de talent, mais faillibles comme les autres, et c'est justement pour cela que nous dovons les étudier avec soin avant de les adopter. (Ecouter! écouter!) Je suis positif que c'est l'avis de tous, même dos délégués qui ont rédigé ces résolutions, que si neus en avions le pouvoir nous en modifierions quelques unes sous certains rapports. Si j'avais cette faculté, je n'hésite pas à dire que je lour ferais subir des changements; mais, au